



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CANADIAN MALARTIC GP

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « **Partenariat** »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires, tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à intégrer les meilleures pratiques applicables disponibles, y compris des audits internes et externes, et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale de nos activités et assurer leur durabilité. La présente Politique de développement durable fait partie de nos valeurs fondamentales et de notre culture. Elle est mise en œuvre au moyen de l'application d'un système de gestion visant la santé et sécurité, l'environnement, ainsi que les relations avec nos employés et nos communautés d'accueil, et se traduit par les engagements suivants :

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et exploiter un milieu de travail sain et sécuritaire en :

- a) reconnaissant que toutes les blessures, maladies professionnelles et décès peuvent être évités et en s'assurant que la responsabilité et l'imputabilité de la sécurité sont partagées par le Partenariat, ses employés, entrepreneurs et partenaires commerciaux;
- b) ayant recours à une évaluation continue des risques et à des mesures d'atténuation en vue de protéger les travailleurs contre les dangers;
- c) faisant la promotion de la santé et du mieux-être et en établissant des programmes pertinents;
- d) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e) fournissant à nos employés et à nos partenaires commerciaux les ressources adéquates et les outils appropriés pour qu'ils puissent accomplir leur travail de façon sécuritaire et efficace;
- f) ayant recours à de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g) prévenant les maladies et affections professionnelles en s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle sont en place; et
- h) assurant un haut niveau de préparation aux situations d'urgence afin de gérer les effets d'événements imprévus.

2. ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c) adoptant des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d) effectuant la gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain de façon à assurer leur sécurité à long terme et la protection de l'environnement;

- e) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire à toutes les étapes de nos activités commerciales et de production;
- f) minimisant l'utilisation de l'eau douce et en gérant les risques et les occasions liés au bassin versant afin de réduire l'impact cumulatif sur les autres utilisateurs;
- g) minimisant et atténuant les risques afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement; et
- h) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.

3. EMPLOYÉS ET COMMUNAUTÉS

Nous nous engageons à contribuer, au niveau social et économique, au développement durable des communautés où nous exerçons nos activités et à entretenir des relations justes et respectueuses avec nos employés et nos communautés d'accueil en :

- a) traitant nos employés de façon juste et en offrant des conditions de travail concurrentielles;
- b) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail et en mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitable et non discriminatoire pour nos employés;
- c) assurant l'égalité des chances à tous les niveaux de l'organisation, en soutenant le développement des compétences et en valorisant la diversité;
- d) offrant un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool;
- e) établissant une relation à long terme avec nos communautés d'accueil, fondée sur la confiance par le biais d'une communication ouverte et transparente;
- f) fournissant un mécanisme confidentiel de règlement des plaintes pour signaler un comportement contraire à l'éthique, illégal ou irresponsable;
- g) contribuant au développement des communautés d'accueil en créant des emplois, favorisant les achats locaux et en investissant dans des projets communautaires à l'échelle locale en vue de leur viabilité socio-économique à long terme;
- h) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes et valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités; et
- i) travaillant en partenariat avec les peuples autochtones en vue d'établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, une consultation et un partenariat efficace.



Daniel Paré
Vice-président



Yohann Bouchard
Vice-président